



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 17 du mois de mars à 18h30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sabine GEIL-GOMEZ, Maire.

Étaient présents : MMES GEIL-GOMEZ, BACCO, BARON-GARBETT, BINOTTO, CAZALBOU, FERRES, LANDES, LE HENAFF, MITSCHLER, MONNIER-ESTEVE, NAAM et RATIER et MM BACOU, BONNAND, CAZADE, CHAUVET, DAUMAIN, DE BERNARD, LAFFONT, LAO, LOUBIERE, RICHIR, SEMPERBONI, SUDRIES, TÉODORI et VERGNES.

Procuration(s) : MME FONTES (pouvoir MME NAAM).

Absent(s) excusé(s) : ----

Monsieur SUDRIES a été nommé secrétaire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27
Présents : 26
Votants : 27
Pouvoirs : 1
Excusés : 0
Quorum : 14

Date de convocation : 10/03/2023

Date d'affichage : 10/03/2023

DÉLIBÉRATION N° D-2023/08

Objet : Application du régime forestiers à diverses parcelles communales boisées.

Madame Le Maire informe le conseil municipal qu'il serait souhaitable, afin d'améliorer le patrimoine forestier de la commune, de faire relever du régime forestier les parcelles boisées ci-dessous :

Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface totale de la parcelle	Surface relevant du régime forestier
AD	15	Les Pignes	7 273 m ²	7 273 m ²
AD	16	Les Pignes	9 927 m ²	9 927 m ²
AE	54	Roche Nord	12 083 m ²	8 883 m ²
AE	55	Roche Nord	954 m ²	954 m ²
AE	58	Roche Nord	3 835 m ²	3 835 m ²
TOTAL				30 872 m²

De ce fait, ces parcelles pourront être intégrées au patrimoine communal et bénéficier de :

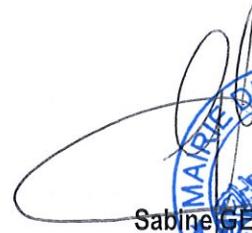
- L'appui technique, des conseils et de la surveillance de l'Office National des Forêts (ONF) ;
- Une gestion durable dans le cadre d'un plan de gestion élaboré par l'ONF en collaboration étroite avec la commune ;
- Subventions éventuelles pour les travaux d'équipement de la forêt.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et selon la répartition ci-dessous :

POUR	MMES GEIL-GOMEZ, BACCO, BARON-GARBETT, BINOTTO, CAZALBOU, FERRES, LANDES, LE HENAFF, MITSCHLER, MONNIER-ESTEVE, NAAM et RATIER et MM BACOU, BONNAND, CAZADE, CHAUVET, DAUMAIN, DE BERNARD, LAFFONT, LAO, LOUBIERE, RICHIR, SEMPERBONI, SUDRIES, TEODORI et VERGNES.
CONTRE	---
ABSTENTION	---
NE PARTICIPE PAS	---

- Demande que les terrains cadastrés ci-dessus relèvent du régime forestier..

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire

Sabine GEIL-GOMEZ
